

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warneton

CONSEIL COMMUNAL DU 02.03.2020

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20.01.2020. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 20.01.2020 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

2. Règlement de police relative à la réservation d'un emplacement de stationnement pour véhicule de personne à mobilité réduite à 7780 Comines-Warneton dans l'Avenue des Châteaux face au n°86. Arrêt.

Il est proposé au Conseil d'arrêter un règlement de police relative à la réservation d'un emplacement de stationnement pour véhicule de personne à mobilité réduite à 7780 Comines-Warneton dans l'Avenue des Châteaux face au n°86.

3. Règlement complémentaire de police relatif à la création d'une zone d'évitement striée devant l'habitation sise chaussée de Wervik, 99 à 7780 Comines-Warneton. Abrogation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'abroger le règlement complémentaire de police arrêté par le Conseil Communal en sa séance du 23.06.2014 (3^{ème} objet) relatif à la création d'une zone d'évitement striée devant l'habitation sise chaussée de Wervik, 99 à 7780 Comines-Warneton.

4. Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2019. Arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur du Hainaut. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur du Hainaut daté du 17.12.2019 approuvant les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2019.

5. Finances communales. Délibération du 31 janvier 2020 du Conseil de la Fabrique d'Église Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen. Financement, en partie par emprunt, des travaux de démolition d'une habitation insalubre et de construction de 3 garages, rue des Jardinets, 10 à 7780 Comines-Warneton. Prêt de 10.000,00 Euros, au taux de 0,857 %, à contracter auprès de Belfius Banque. Demande de garantie de la Ville de Comines-Warneton. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver la demande émanant du Conseil de la Fabrique d'Église Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen sollicitant de la Ville qu'elle se porte garante pour couvrir un emprunt de 10.000,00 Euros dans le cadre de travaux de démolition d'une habitation insalubre et de construction de 3 garages, rue des Jardinets, 10 à 7780 Comines-Warneton.

6. Zone de Secours. Recours introduit, par décision du Conseil Communal du 18 décembre 2018, contre l'arrêté du 12 décembre 2019 du Gouverneur de la Province de Hainaut fixant, au

montant de 1.095.284,64 €uros, la dotation communale pour 2020 de Comines-Warneton à verser à la Zone de secours Hainaut-Ouest. Arrêté du 23 janvier 2020 de Monsieur Pieter DE CREM, Ministre Fédéral de la Sécurité et de l'Intérieur, rejetant le recours. Délibération du Conseil de Zone du 18.11.2019 (12^{ème} objet) approuvant la répartition des dotations communales pour l'exercice 2020 et approuvant les clés de répartition pour les exercices 2020 à 2025. Courrier de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut. Communication. Autorisation à donner au Collège des Bourgmestre et Échevins d'ester en justice. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de l'Arrêté du 23 janvier 2020 de Monsieur Pieter DE CREM, Ministre Fédéral de la Sécurité et de l'Intérieur, rejetant le recours introduit, par décision du Conseil Communal du 18 décembre 2018, contre l'arrêté du 12 décembre 2019 du Gouverneur du Hainaut fixant, au montant de 1.095.284,64 €uros, la dotation communale 2020 de Comines-Warneton à verser à la Zone de secours Hainaut-Ouest ;
- de prendre acte du courrier de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut relatif au recours (gracieux) introduit par la Ville à l'encontre de la délibération du Conseil de Zone du 18.11.2019 (12^{ème} objet) approuvant la répartition des dotations communales pour l'exercice 2020 et les clés de répartition pour les exercices 2020 à 2025 ;
- d'autoriser le Collège des Bourgmestre et Échevins à ester en justice en introduisant un recours auprès de la section du contentieux administratif du Conseil d'État à l'encontre, d'une part, de l'arrêté ministériel susvisé et, d'autre part, de la délibération du Conseil de Zone du 18.11.2019 susvisée.

7. Zone de Secours. Dotation communale exercice 2018. Recours introduit, par décision du Conseil Communal du 19 février 2018, contre l'arrêté du 29 janvier 2018 du Ministre Fédéral de l'Intérieur et de la Sécurité. Arrêté du 27 janvier 2020 de Monsieur Pieter DE CREM, Ministre Fédéral de la Sécurité et de l'Intérieur, rejetant le recours. Communication. Autorisation à donner au Collège des Bourgmestre et Échevins d'ester en justice. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de de l'Arrêté du 27 janvier 2020 de Monsieur Pieter DE CREM, Ministre Fédéral de la Sécurité et de l'Intérieur, rejetant le recours introduit, par décision du Conseil Communal du 19 février 2018, contre l'Arrêté du 29 janvier 2018 du Monsieur Jan JAMBON, alors Ministre Fédéral de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- d'autoriser le Collège des Bourgmestre et Échevins à ester en justice en introduisant un recours administratif auprès de la section du contentieux administratif du Conseil d'État.

8. Éclairage public – Section de Comines / Rue du Pont Neuf. Remplacement des projecteurs défectueux par des LED'S. Projet définitif. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet de remplacement des projecteurs défectueux par des Led's dans la rue du Pont Neuf à 7780 Comines-Warneton pour le montant estimatif de 25.730,35 € comprenant notamment l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux, les prestations d'ORES ASSETS et la T.V.A. ;
- d'approuver, les plans et les documents du marché (plans, annexes modèles d'offres) relatifs à ce marché de fournitures ;
- de recourir, concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la Région administrative de Wallonie Picarde, chargée du suivi des travaux, notamment pour l'Administration Communale de Comines-Warneton, conclu par ORES ASSETS ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de la présente délibération.

9. Éclairage public – Section de Comines / Rue des Arts. Éclairage public aux abords de la plaine de jeux. Projet définitif. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet d'éclairage public aux abords de la plaine de jeux, rue des Arts à Comines pour le montant estimatif de 25.047,20 € comprenant notamment l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux, les prestations d'ORES ASSETS et la T.V.A. ;
- d'approuver, les plans et les documents du marché (plans, annexes modèles d'offres) relatifs à ce marché de fournitures ;
- de recourir, concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la région administrative de Wallonie Picarde, chargée du suivi des travaux, notamment pour l'Administration Communale de Comines-Warneton, conclu par ORES ASSETS ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de la présente délibération.

10. Biens immobiliers. Échange de terrains avec la S.C.R.L. LYSCO. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de procéder avec la S.C.R.L. LYSCO à l'échange des terrains suivants, sans soulte pour aucune des parties :

Terrains cédés par la Ville :

- parcelle sise rue du Pont Neuf, cadastrée ou l'ayant été 1^{ère} division, section C, n°778F, pour une contenance de 5a 41ca ;
- parcelle sise rue d'Armentières, cadastrée ou l'ayant été 4^{ème} division, section D, n°413C2, pour une contenance de 3a 57ca ;
- parcelle sise rue d'Armentières, cadastrée ou l'ayant été 4^{ème} division, section D, n°413H2, pour une contenance de 8a 21ca ;
- parcelle sise rue d'Armentières, cadastrée ou l'ayant été 4^{ème} division, section D, n°414D5, pour une contenance de 1a 73ca ;

Terrains cédés par la S.C.R.L. LYSCO :

- parcelle sise Chapelle Rompue, cadastrée ou l'ayant été 4^{ème} division, section D, n°404D, pour une contenance de 28a 83ca ;
 - parcelle sise Chapelle Rompue, cadastrée ou l'ayant été 4^{ème} division, section D, n°405B, pour une contenance de 29a 61ca ;
- d'approuver le projet d'acte établi par Maître Anthony LELEU, Notaire à Comines ;
 - de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – afin de signer, au nom de la Ville, l'acte authentique d'échange.

11. Biens immobiliers. Mise à disposition du C.P.A.S. de l'habitation sise rue Duribreu, 29 au Bizet. Bail emphytéotique. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de l'appel à projets « Innovation sociale dans la lutte contre la pauvreté et logements d'urgence 2018 » lancé par le Ministre Denis DUCARME et du partenariat mené entre la Ville et le C.P.A.S. :

- d'approuver les termes du projet de bail emphytéotique établi par Maître Jean-Marc VANSTAEN en vue de la mise à disposition du C.P.A.S. de l'habitation sise rue Duribreu, 29 au Bizet, cadastrée ou l'ayant été 4^{ème} division, section F, n° 460/L/12, d'une contenance d'un are septante centiares, le canon de cette emphytéose étant fixé à un euro symbolique ;

- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre et à Monsieur Cédric VANYSACKER, Directeur général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer ce bail au nom de la Ville.

12. Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°7921 au nom du S.P.W. – Mobilité & Infrastructures, représenté par Madame Vanessa DURENNE. Aménagement d'un carrefour giratoire pour la Z.A.E.M. des « Quatre-Rois », chaussée d'Ypres (N336) à 7784 Comines-Warneton, cadastré C n°24E et 105A et en partie sur le domaine public. Modification de la voirie communale. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver la modification de voirie dénommée « Chaussée d'Ypres » (N336) consistant en la suppression d'un tronçon d'environ 70 m de long de voirie communale du Chemin du Petit Bois à proximité du carrefour giratoire projeté et en la création d'une nouvelle jonction vers cette voirie plus en retrait de la chaussée d'Ypres.

13. Revitalisation commerciale des centres villes de Comines-Warneton. Modification de la prime communale à l'installation d'un nouveau commerce de détail, d'un établissement HORECA ou activité de service. Règlement communal. Engagement financier de la Ville. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le nouveau règlement communal et l'engagement financier de la Ville relatif à la prime communale à l'installation d'un nouveau commerce de détail, d'un établissement HORECA ou activité de service. Les modifications consistent en :
 - l'élargissement de la prime au secteur des services ;
 - l'octroi d'une prime de base de 500 € et la définition de 5 critères complémentaires (centres commerciaux urbains, cellule commerciale, accessibilité, durabilité et digitalisation/modernisation) auxquels correspond un montant et une condition à respecter, avec un maximum de 3.000 € ;
 - l'élargissement aux personnes morales ayant une activité commerciale ou de service ;
 - l'élargissement du périmètre aux centres commerciaux urbains de chaque entité de Comines-Warneton (plutôt qu'uniquement les principales rues commerçantes de Comines et du Bizet),
 - la réduction du versement de la prime à 2 versements en 2 ans (au lieu de 3 versements en 3 ans) ;
 - la mise en place d'une visite systématique, par les agents de l'A.D.L., des établissements demandant une prime ;
- de charger l'Agence de Développement Local (A.D.L.) d'instruire les dossiers de demande de prime et d'assurer le volet administratif de chaque candidature ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente délibération.

14. Projet INTERREG V « Cap sur la rivière d'Or ! / GOLDEN LEIE-LYS ». Obstruction à la réalisation du projet. Retrait du projet. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de se retirer du projet « Cap sur la rivière d'Or ! / GOLDEN LEIE-LYS » pour des raisons d'impossibilité de réalisation ;
- de prévenir le chef de file et les instances INTERREG de la décision de retrait de la Ville par courrier officiel ;
- de respecter les engagements financiers pris.

15. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport financier P.C.S. 2019 et rapport financier P.C.S. 2019 - article 18. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver :

-le rapport financier P.C.S. 2019 ;

-le rapport financier P.C.S. 2019 - article 18.

16. Personnel communal. Obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein des provinces, communes, C.P.A.S. et associations de services publics au 31.12.2019. Arrêté du Gouvernement Wallon du 7 février 2013. Communication. Décision.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport « obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein des provinces, communes, C.P.A.S. et associations de services publics A.G.W. du 7 février 2013 » pour la Ville de Comines-Warneton - situation au 31.12.2019, duquel il ressort que la Ville remplit ses obligations légales.